



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO
Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET
Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME
Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme
GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN du 09 Mars 2023
Délibération N° DM_20230309N017

OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"

Il est rappelé qu'en date du 18 Janvier 2021, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le recrutement d'un chargé de projet dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", ce pour une durée de 18 mois à compter du 19 Janvier 2021.

Lors de la séance du 23 Juin 2022, les membres du Conseil ont également validé la prolongation de ce contrat pour une durée de 12 mois. Or, la personne recrutée sur ce poste a souhaité y mettre un terme avant la date prévue.

Pour mémoire, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation.

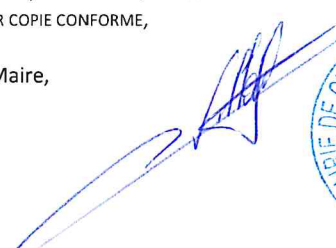

Pour finaliser les missions en cours, une nouvelle offre d'emploi a été publiée. Après études de toutes les candidatures, une personne a été sélectionnée.

Le chef de projet serait donc recruté au grade d'attaché 9^{ème} échelon, sur un contrat de douze mois à compter du 1^{er} Avril prochain, à raison de 80 % d'un temps complet. Il est rappelé que ce poste est financé à hauteur de 75 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du contrat et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes du contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense et la recette au BP 2023.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 4.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> 
--	--